



Atelier de généalogie Généavaunage

Association loi 1901 n° W302010763

Réunions :

* le 1^{er} & 3^{ème} mardi du mois de 14h30 à 16h30
Salle : 34 Route de Nîmes -Clarensac

Courriel : geneavaunage@laposte.net
Site : geneavaunage.e-monsite.com

Bulletin d'information N° 155

Clarensac le 8 Avril 2025

<u>Sommaire</u>	Archives des Vosges créent leur accès réservé	Page 1 à 2
	L'Hérault facilite l'accès aux déclarations de succession	Page 2 à 3
	Porteurs de glace	Page 3 à 4
	Première en France arrestation criminel suite à son ADN	Page 5 à 6
	Infos diverses, sites thème, calendrier etc....	Page 6 à 7



Les Archives des Vosges créent leur accès réservé

The screenshot shows the homepage of the Archives Départementales des Vosges. At the top, there's a navigation bar with links for 'Présentation', 'Recherche en ligne', 'Archiver', 'Action culturelle', and 'Pratique'. Below the navigation is a large orange banner featuring silhouettes of trees and a logo for 'LA VIE EN VOSGES'. In the center of the banner is a white box containing the text 'Base de données et images numérisées'. On the left side of the page, there's a sidebar with a list of links, including 'Recherche avancée', 'Etat général des fonds', 'Etat civil', 'Recensements de population', 'Recrutement militaire', 'Minuter des notaires', 'Plans cadastraux', 'Fonds iconographiques', 'Grande Collecte 1914-1918', 'Monographies communales', 'Luthene et archiverie de Mirecourt', 'Espace personnel', 'Demande de compte sécurisé', 'Conditions d'utilisation du site', and 'FAQ'.

This screenshot shows a specific page titled 'Demande de consultation en accès réservé'. It includes a detailed description of the service, terms and conditions, and a form for identification. The form fields include 'Nom', 'Prénom', and 'Archassal'. A note at the bottom states that the 'Espace personnel' section is for users who have already registered.

En permettant aux utilisateurs éloignés de consulter en ligne des documents récents ou protégés grâce à un accès sécurisé, les Archives départementales des Vosges s'ajoutent à la liste des dépôts toujours plus tournés vers un service aux usagers.

Comme le constatent tous les jours les généalogistes, les délais d'accès aux documents sont « majorés » sur internet par rapport à ceux applicables en salle de lecture. Ainsi, par exemple, les registres de naissances et de mariages, pour lesquels la loi autorise la consultation après 75 ans, doivent attendre 100 ans pour être mis en ligne, à cause des données personnelles qu'ils contiennent. De même, le respect des droits d'auteur oblige à attendre 70 ans après la mort d'un artiste pour mettre ses œuvres en ligne. Enfin, certains déposants ou donateurs d'archives privées veulent contrôler les demandes de reproduction des documents qu'ils ont confié aux Archives, ce qui les empêche d'être mis en ligne librement.

Afin de réduire cette fracture qui existe entre les chercheurs qui consultent sur place et ceux qui consultent à distance, les Archives départementales des Vosges viennent de créer un accès sécurisé qui permet de

- déroger aux délais de mise en ligne des documents contenant des données personnelles ;
- consulter des documents protégés au titre du droit d'auteur ;
- consulter des documents ayant le statut d'archives privées non reproductibles.

Chacune et chacun peut en bénéficier en seulement deux étapes. Il faut tout d'abord créer son espace personnel avec une simple adresse électronique et un mot de passe. Cette création est immédiate et gratuite. Une fois ce compte personnel en place, vous pouvez formuler une « demande de compte sécurisé » en fournissant la copie numérique d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité) et en justifiant votre besoin (la recherche généalogique personnelle est une justification suffisante). L'ouverture de votre accès réservé est ensuite soumise à une validation par le conseil départemental des Vosges. Une fois ouverte, cette porte d'accès prioritaire le reste pendant toute la durée de validité de la pièce d'identité initialement fournie, sous réserve de se connecter régulièrement à son compte personnel (les comptes inactifs sont supprimés au-delà de deux ans).

Avec ce nouveau service aux usagers, les Vosges rejoignent le cercle très prisé des Archives facilitant la consultation à distance, comme notamment l'Aisne, l'Hérault, les Deux-Sèvres et la Vienne, et bien sûr les Archives nationales.



L'Hérault facilite l'accès aux déclarations de succession

La déclaration de succession est le document sur lequel s'appuie l'Administration fiscale pour évaluer les frais de succession que ses héritiers doivent payer en fonction du patrimoine laissé par un défunt. Ce document dresse donc l'inventaire du patrimoine d'une personne décédée (biens fonciers, véhicules, comptes bancaires, bijoux, objets d'art, fonds de commerce, entreprises, etc.) et permet de connaître le nom de ses héritiers. Utiles pour une recherche de droits ou pour une recherche généalogique familiale, les déclarations de successions se révèlent riches d'informations.

Cependant, les [Archives départementales de l'Hérault](#) ont régulièrement constaté que retrouver une déclaration de succession relève parfois d'une grande difficulté pour les chercheurs. C'est pourquoi les archivistes montpelliérains ont inventé [un parcours de recherche interactif en ligne sur leur portail](#). Grâce à cet outil, il est désormais possible d'accéder à ces documents en répondant simplement à quelques questions.

La première de ces questions porte sur la date de décès et le domicile de l'individu : les connaissez-vous ou non ? Si non, des conseils vous sont prodigués pour retrouver ces informations grâce à l'état civil ou aux recensements de population. Si oui, après avoir encadré la période de décès, et défini le bureau potentiel de la déclaration, vous arrivez directement sur les tables de successions et absences ou fiches décès numérisées, à consulter en ligne.

Puis vient une autre question, portant sur les informations renseignées sur ces tables ou fiches. Et, toujours en vous orientant de proche en proche, le parcours imaginé par les Archives de l'Hérault vous mène aux déclarations de succession elles-mêmes. Beaucoup plus simple qu'une arborescence à déployer ou un inventaire à explorer, c'est une aide considérable, facile à utiliser, qui évite que certains renoncent à un document, faute de savoir comment y accéder.

Liens utiles

- [Archives départementales de l'Hérault](#)
- [Tutoriel pour rechercher une déclaration de succession](#)



Les porteurs de glace en Ariège - XIXe siècle

Le métier de porteur de glace au XIXe siècle figure parmi les petits métiers originaux que l'on pouvait trouver en Ariège comme les rémouleurs, les porteurs de fagots ou de fromages ou bien encore des montreurs d'ours. C'est à Aulus et Rabat que ce métier est principalement exercé. En effet, pendant la saison estivale, Aulus voit affluer des touristes nombreux et aisés qui viennent profiter des bienfaits des eaux thermales et logent dans les hôtels et maisons meublées. Pour pouvoir nourrir cette clientèle bourgeoise, il faut donc avoir de la nourriture en quantité suffisante et donc de la glace pour conserver les viandes et denrées et offrir quelques rafraîchissements.



Aussi les hôteliers et cafetiers font-ils appel à des porteurs de glace dénommés « forts de glace » car le transport s'effectue à dos d'homme. Ces solides gaillards, après de nombreuses heures de marche, chargent, chaque nuit, leurs sacs de glace dans les montagnes où se trouvent les neiges éternelles. Selon l'enneigement, ils vont au pied du mont Rouch, au névé du Riou, derrière le col d'Agnes en passant par le Pas de Ribaute, au lac du Garbet ou dans la vallée d'Arse.

La glace est découpée en principe à la hache ou au marteau, outils qui demeurent sur place, et des blocs de 70 à 100 kilogrammes sont ensuite disposés dans un gros sac de jute, que chacun hisse sur son dos, retenu par une sangle frontale. Des peaux de mouton isolent les corps du froid. Une partie du poids pèse sur le front, la difficulté pour le retour étant de garder son équilibre sur les sentiers escarpés et passages difficiles, d'autant que la plupart du temps, les porteurs sont chaussés de nu-pieds.

À l'aube, certains porteurs livrent la glace au Grand-Hôtel où elle est achetée au poids. D'autres approvisionnent l'hôtel du Midi et se font payer au fardeau. En dehors de la station thermale, ils apportent de la glace aux cafés et boucheries de la ville de Saint-Girons. Les porteurs de glace les plus connus à Aulus ont été immortalisés sur une carte postale, il s'agit de Jean-Pierre Rogalle dit « Matiélot », né en novembre 1874, et Jean Ruffé, son cousin, né en 1879.

À Rabat, de mai à novembre, la glace est extraite chaque nuit de la « glacière », un névé au pied du massif des Trois Seigneurs et expédiée ensuite à Toulouse ; ainsi en 1853, ce sont 6 tonnes de glace qui rafraîchissent la capitale languedocienne. Les porteurs découpent des blocs de 25 kg, les enroulent dans de la sciure et de la toile de jute, mais, contrairement à leurs confrères d'Aulus, ne les transportent pas sur le dos. Ils chargent ces gros blocs sur des mulets qui descendent jusqu'à Tarascon. Huit rouliers et vingt-quatre attelages les acheminent ensuite sur la grande route pour Toulouse, ce qui prend environ deux nuits et un jour. On peut supposer que le convoi se mettait à l'ombre aux heures les plus chaudes de la journée. Un tiers de la glace avait fondu à l'arrivée mais il en restait suffisamment pour alimenter les cafés toulousains et pour en envoyer une partie par bateau jusqu'à Bordeaux.





Première en France : arrestation d'un criminel par la généalogie génétique

Par Guillaume de Morant - date : **17.05.2023**

Pour la première fois en France, **un criminel surnommé le prédateur des bois a été arrêté en utilisant la généalogie génétique**. Bruno L. 62 ans, retraité à Courtry en Seine-et-Marne dans la banlieue parisienne a été confondu par ses traces ADN. Il est accusé d'avoir commis cinq viols sur des adolescentes entre décembre 1998 et juin 2008. L'affaire a été révélée par le magazine 7 à 8 diffusé le dimanche 14 mai 2023 sur TF1.

N'ayant jamais été arrêté, il n'apparaissait pas dans le FNAEG, le fichier national des empreintes génétiques, il était donc introuvable par les techniques ordinaires de la police judiciaire. **Toutefois, un juge d'instruction a décidé de faire appel à la technique américaine de recherche de cold case par la généalogie génétique**. La collaboration du FBI a été requise afin de comparer son profil génétique à ceux de généalogistes ayant déposé leurs données ADN dans des bases de données aux Etats-Unis. Une technique totalement illégale en France...

Il n'a pas été précisé quels portails américains ont été utilisés, mais le plus courant est GEDmatch, qui commercialise d'ailleurs officiellement ce service auprès des enquêteurs. Cette base et d'autres comportent désormais de nombreux profils français, la comparaison a débouché sur l'identification d'un lointain cousin en France, né en 1991.

À partir de là, **une recherche généalogique classique a permis de mettre un nom sur le couple d'ancêtres que ces deux personnes ont en commun**. Puis, depuis ces aïeux, une liste de tous leurs descendants masculins a pu être établie. Parmi eux figurait le suspect porteur de l'ADN inconnu recueilli sur les lieux de ses crimes. Interpellé à son domicile en Seine-et-Marne, Bruno L. a reconnu cinq viols et a déclaré attendre son arrestation depuis longtemps.

Cette première en France ne peut que réjouir tous les partisans de la résolution des cold cases, mais elle pose de nombreuses questions. **Alors que les tests ADN sont interdits aux Français, sous peine d'une amende de 3.750 euros, voici qu'un juge d'instruction utilise ces mêmes tests ADN pour retrouver un criminel !** L'hypocrisie de la loi, maintes et maintes fois dénoncée ici apparaît en toute limpideté. Vu ce succès, on peut se demander ce qui retient d'autres juges d'instructions d'appliquer la même méthode et contourner ainsi légalement une loi trop restrictive ?

Secrets d'info enquête sur la généalogie génétique policière

Par Guillaume de Morant - date : **09.04.2025**

La généalogie génétique policière a permis d'identifier en 2022 Bruno L., un retraité de 62 ans vivant en Seine-et-Marne, comme étant le “prédateur des bois”, un violeur en série ayant sévi entre 1998 et 2008 en région parisienne. Durant toutes ces années, il avait échappé à la justice française, malgré l'ADN laissé systématiquement sur les scènes de crime. Son profil était inconnu dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques. Les enquêteurs étaient dans l'impasse. Jusqu'à ce qu'une piste émerge grâce à une technique développée et utilisée massivement aux États-Unis : la généalogie génétique policière.

En partant de cet exemple, France Inter avec son podcast Secrets d'info a enquêté sur cette incroyable d'identification de criminels par la généalogie génétique, une méthode connue des lecteurs de la RFG pour être abordée régulièrement dans nos colonnes. Aux États-Unis, où plus de 50 millions de personnes ont réalisé des tests ADN dits “récréatifs”, c'est devenu un outil reconnu des forces de l'ordre. Il permet de remonter la piste d'un suspect à partir des profils ADN de cousins, parfois très éloignés, figurant

dans des bases comme GEDmatch. C'est ainsi qu'a été identifié le célèbre "Golden State Killer" en 2018. La France, où la pratique reste interdite, a cependant sollicité l'aide du FBI pour analyser l'ADN du "prédateur des bois" à l'aide de ces bases étrangères. Deux parents éloignés ont été identifiés, permettant in fine de remonter à Bruno L., qui a reconnu les faits avant de se suicider en prison.

Pour les généalogistes, cette affaire soulève de nombreuses questions. Les cousins des suspects servent malgré eux à résoudre ce type d'enquête. Ils sont rarement informés de l'usage qui est fait de leurs données. L'affaire montre aussi que les forces de l'ordre françaises sont prêtes à utiliser tous les moyens possibles, y compris des techniques situées en marge du droit national. Ce cold case a cependant été résolu avec l'accord d'une juge pour envoyer les éléments aux USA pour être analysés avec des méthodes plus poussées. Ce qui pose bien sûr la question : pourquoi la France se prive t'elle de ce type d'outils ? Pourquoi un tel carcan de lois, alors que des débats éthiques sur le respect des données personnelles, les garanties sur l'absence de fichage ethnique ou encore sur le consentement pourraient poser aujourd'hui les bases d'un futur encadrement législatif ?



Infos diverses , calendrier, divers, etc...

Molière, Racine, Hugo, Descartes.... Au secours !

Est-ce qu'on parle encore français en France ? Est-ce que la langue française, celle de nos parents, de nos aieux serait-elle en voie de disparition ? Peut-être !

Lorsqu'on lit le journal, quand on écoute la radio, lorsqu'on regarde la télévision et tous les commentaires, les publicités... il faudrait avoir à côté de soi un dictionnaire de traduction français/anglais et anglais/français. On peut se poser la question : la langue anglaise serait-elle devenue la langue du savoir ? Non, sûrement pas ! Elle est d'abord la langue du commerce et des médias qui se garnissent de mots anglais dans chacun de ses reportages. Certes, notre langue évolue, les mots anciens deviennent « anciens » par le fait que nous ne les utilisons guère. Ils sont pareils à « nos pots de yaourts, ils ont une date de péremption ». De nos jours, les mots « franglais » encombrent notre grammaire et sont parfois préférés à un synonyme, bien de chez nous !!

Je me pose la question : Si notre langue n'est pas « morte » pourquoi préférer parler une autre langue ? N'avons-nous plus de vocabulaire ? Ou bien, ce qui est plus grave,... On ne s'adresse plus à la majorité des français, mais à une seule partie : les jeunes, les érudits et les snobs !!

Un peu de sourire : je vous donne un exemple : Black Friday... : je le traduis : Vente du vendredi noir !!! (ça ne donne pas envie de sortir un vendredi noir !!!) Ne pourrait-on pas dire : « Journée de soldes » ? Mais non, en anglais, ça fait plus chic, plus.... « in » ...plus intelligent !

Alors, mes amis.... Bon « Wek end » !!!

Mais je préfère, et c'est tellement plus beau à dire et à entendre : « Bonne fin de semaine »

C'était de ma lucarne,

Josette.





N'hésitez pas d'aller visiter et alimenter "FACEBOOK Généavaunage "

Calendrier de nos prochaines rencontres

Mois	Mardi	Généalogie	Hérédis
Avril	1	15	-
Mai	6	20	-

Vous pouvez me faire parvenir toutes les informations généalogiques que vous pouvez glaner de-ci de-là ou des sujets qui ont retenu votre attention pour une diffusion à tous les adhérents.